



4.00 crédits	30.0 h	Q2
--------------	--------	----

Enseignants	Derycke Werner ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Mons
Préalables	/
Thèmes abordés	<p>1. Les responsabilités</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsabilités civiles et pénales des administrateurs</li> </ul> <p>2. Examen des règles qui gouvernent le contrôle interne et le contrôle externe des sociétés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réforme du révisorat</li> <li>• Indépendance des commissaires</li> <li>• Comité d'audit</li> <li>• Responsabilité des commissaires</li> </ul> <p>3. La gouvernance d'entreprise</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rôle et fonctionnement du conseil d'administration et de son président</li> <li>• Nomination / réélection, formation et rémunération des administrateurs et des dirigeants</li> <li>• Reporting financier / audit et gouvernance d'entreprise</li> <li>• Relations avec les actionnaires (rôle de l'assemblée générale, dialogue avec les investisseurs institutionnels ; relations avec les actionnaires de contrôle)</li> </ul> <p>4. Cession d'entreprises et conventions d'actionnaires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aspects pratiques et typologie des conventions</li> </ul>
Acquis d'apprentissage	<p><b>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</b></p> <p>Au terme de cet enseignement, l'étudiant sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• comprendre les mécanismes juridiques spécifiques du droit des sociétés liés aux mouvements de ou entre sociétés</li> <li>• comprendre les diverses dimensions de la responsabilité des dirigeants d'entreprise.</li> </ul> <p>1</p> <p>Il connaîtra en outre les principes de la gouvernance d'entreprise et les règles applicables en la matière en Belgique tant sous l'angle légal et réglementaire que sous celui des bonnes pratiques et du code belge de la gouvernance d'entreprise.</p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p>Participation <b>active</b> au cours (2/20).</p> <p>Examen (18/20) : en tout ou en partie oral, que ce soit en mode présentiel ou distanciel, avec une possibilité de devoir présenter une préparation écrite, voire même manuscrite, pour une ou plusieurs questions; un examen en tout ou en partie à livre ouvert est une possibilité. En toute hypothèse, l'étudiant pourra disposer à l'examen de tous les supports <b>strictement</b> législatifs (codes, ...) qu'il jugera utiles et qu'il pourra surligner comme il le souhaite mais sans aucun autre ajout, même sous forme de signets ("papillons").</p>

Méthodes d'enseignement	<p>La méthode ordinaire est celle d'un cours magistral interactif où tous les étudiants sont invités à être physiquement présents, mais il est possible que le cours soit partiellement aménagé en une combinaison de séquences pré-enregistrées et de séances de questions/réponses en présentiel et/ou en distanciel.</p> <p>Si, pour une raison quelconque, tenant, par exemple, à la personne de l'enseignant ou à la situation météorologique ou sanitaire, il n'est pas raisonnablement possible d'organiser un enseignement où l'enseignant et les étudiants soient tous physiquement présents dans un même endroit, le cours se donnera par un mode distanciel approprié tel Teams mais il est possible que le cours soit alors aménagé en tout ou en partie en une combinaison de séquences pré-enregistrées et de séances de questions/réponses.</p> <p>Il pourra être demandé aux étudiants d'avoir procédé à certaines lectures spécifiques (articles, décisions de justice, documents juridiques [contrats, ...], ...), d'avoir visionné certains vidéogrammes ou d'avoir écouté certains fichiers sonores avant le cours portant sur la matière concernée. Il pourra également leur être demandé de procéder à une ou a plusieurs présentations.</p> <p>Le support de cours consiste dans les notes de cours prises individuellement par les étudiants et les éventuels portefeuilles de lecture, de vision ou d'écoute.</p>
Contenu	Le cours aborde une série de questions spéciales de droit des sociétés qui varient en fonction de l'intérêt et de la culture juridique des étudiants.
Ressources en ligne	Moodle et Teams sont les canaux de communication privilégiés, mais d'autres canaux sont envisageables.
Bibliographie	<p>H. Culot, G. de Pierpont, H. Jacquemin et Th. Léonard, <i>Manuel du droit de l'entreprise</i>, Anthémis, Limal, 5ème éd., 2024, 610 pp [ou une édition plus récente le cas échéant].</p> <p>Jacques Malherbe, Yves De Cordt, Philippe Lambrecht, Philippe Malherbe et H. Culot, <i>Droit des sociétés : précis, droit européen, droit belge</i>, 5e édition, Bruylant, Bruxelles, 2020 [ou un édition plus récente le cas échéant], 1212 pp.</p>
Autres infos	<p>Les étudiants prennent note.</p> <p>Il est possible que l'un ou l'autre cours soit dépaycé.</p> <p>Il peut également y avoir des intervenants extérieurs.</p>
Faculté ou entité en charge:	CLSM

<b>Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)</b>				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en sciences de gestion	GESM2M	4		
Master [120] en sciences de gestion	GEST2M	4		
Certificat en révisorat et expertise comptable	REC9CE	4		